

LIBRAIRIE
DU MONDE
PARIS

Ça ne peut pas durer !

C'est entendu ;

mais... après ?

L'ŒUVRE



11^e ANNÉE: 5 Mars 1914
N° 10
220, Faub. St-Honoré (8^e)
Téléphone : 589-55

DIRECTEUR :

GUSTAVE TER

EXIGEZ
LE VÉRITABLE
**CHOCOLAT
MENIER**
SANS AUCUN PRÉNOM
—
Usine de Noisiel
Production Journalière
60.000 Kilos

AU PRINTEMPS

Nouveautés
de la Saison



Et après ?

C'est intitulé *Désarroi parlementaire* :

M. Maurice de Waleffe déclare tout net que l'agonie de la Chambre est ignoble. M. Henry Bérenger reconnaît irrévérencieusement que quelques centaines d'arrivistes force-nés ont fait du régime démocratique une République de chienlits. Notre confrère, M. Edmond du Mesnil, réclame impérieusement la révision de la Constitution pour mettre un frein aux orgies parlementaires. M. de Lanesan n'hésite pas à publier, sous le titre suffisamment explicite : *Comment les régimes tombent*, un article où il déclare sans ambages que *Ça ne peut pas durer*. Il y avait déjà eu un article du socialiste Roux-Costadeau qui prévoyait l'arrivée des Triumvirs en attendant mieux. Il y a eu aussi le livre désormais fameux de Marcel Sembat circonscrivant le choix des Français à la férule allemande ou au sceptre monarchique.

Mais que dirait le public s'il entendait les aveux autrement formidables d'une impuissance irrémédiable, lâchés par nos parlementaires dans l'ombre et le calme propices des couloirs de la Chambre... ou d'ailleurs? Ah! si cette pauvre République n'avait que ces messieurs pour la défendre, nous ne donnerions pas deux sous de sa peau.

Les appréhensions qu'ils ne craignent point de formuler à l'oreille d'adversaires avérés du régime, les renseignements dont ils aiment à s'entourer sur les qualités respectives des princes, sur leurs vues et leurs projets, bref, toute leur attitude — lorsqu'ils cessent de parader comme de pitoyables histrions sur les tréteaux parlementaires — montre un désarroi complet, une démorálisation évidente.

— 325 —

48
L 1188-
8.P 2884

Nous nous garderons de citer des noms, mais c'est par douzaines que nous pourrions — sans crainte d'être démentis — désigner dans les partis de gauche, des politiciens, et non des moindres, que l'avenir fait trembler. L'un d'entre eux, non des plus obscurs et qui ne peut pas être inspiré par le dépit d'être écarté du pouvoir, n'allait-il pas, il y a quelque temps, jusqu'à regretter que le duc d'Orléans se fût posé en adversaire des Juifs? « Ce sont là choses qui se font mais ne se proclament pas, » disait-il du ton tranchant qui lui est propre.

Verrons-nous un 18 Brumaire? Sera-ce un Deux-Décembre? Ou quelque Monk nous ramènera-t-il un nouveau Charles II? Si nous devons en croire la vraie pensée de certains parlementaires, il ne nous reste plus qu'à établir une cote et à ouvrir les paris...

Ce n'est pas dans un journal de politique militante que je lis cela, mais dans une feuille financière qui s'appelle le *Marché*. J'ignore qui la dirige ou l'inspire; mais n'est-il pas curieux et symptomatique qu'autour de la Bourse on commence à tenir ce langage?

Il y a deux ou trois ans, dans la presse républicaine, *l'Œuvre* était seule à faire de pareilles réflexions; maintenant on les trouve partout, et non seulement dans les journaux modérés, mais dans les journaux de pure information, et jusque dans les publications spéciales qui, par définition, par principe, sembleraient devoir rester indifférentes aux remous de la politique.

C'est le *Temps* qui publiait hier en première page une « lettre de province », dont voici le début :

Cette fin de session apparaît si trouble, si équivoque, si étrange, que l'opinion publique s'émeut et s'impatiente.

Les Chambres expirantes offrent rarement un spectacle digne ou réconfortant. Celle-ci l'emporte sur ses devancières : elle énerve, elle révolte, car elle s'achève dans une agonie repoussante. Elle qui, accueillie à sa naissance avec des transports d'espoir, n'a su ni réformer la loi électorale, ni arrêter la ruine des finances, ni adopter une politique de gouvernement; elle qui, tombée dans les passions subalternes, a passé son existence à assouvir sa haine des supériorités en écartant les hommes de valeur; elle qui en est à rougir d'avoir osé un moment parer au salut de la patrie, la voici tout atterrée de comparaître devant son juge, le suffrage universel.

Chaque dimanche, depuis pas mal de semaines, les politiciens viennent dans les circonscriptions visiter leurs partisans et réchauffer leur zèle. Toujours la tête haute, le rire large, la poignée de main vigoureuse, ils continuent bien d'affection ces airs avantageux, cette grossièreté de métier par quoi ils espèrent imposer encore, mais le feu, l'enthousiasme, la confiance n'y sont plus. La lutte, dès maintenant, s'annonce particulièrement chaude et dure. Les députés ne s'y trompent pas. Quand ils reprennent le train pour Paris, leur visage devient tout soucieux. Les malheureux se sentent traqués...

C'est en tête du *Matin* qu'est paru l'article du député socialiste Roux-Costadeau, annonçant et souhaitant un prochain coup d'Etat; c'est à la même place que l'ancien ministre Lanessan s'écrie : « Ça ne peut pas durer! » et prophétise la chute du régime.

Toutes les semaines paraît un nouveau livre sur la faillite de la troisième République. Avant-hier, c'était le volume de Sembat; hier, c'était le colonial Henri de Monpezat, délégué de l'Annam au Conseil supérieur des colonies, qui, sous ce titre : *Le roi de France plutôt que le roi de Prusse*, pleurait ses illusions perdues ; aujourd'hui,

c'est Alphonse Séché qui, « groupant des documents, des faits, des anecdotes » nous dit le *Désarroi de la conscience française*. Table des matières :

- Désarroi de la conscience artistique.
- Désarroi sentimental.
- Désarroi de la morale.
- Désarroi de la conscience religieuse.
- Désarroi de la conscience politique.
- Désarroi de la conscience patriotique.

Quel bilan !

Allez au théâtre, au concert, à Montmartre : dans les revues de fin d'année, dans les chansons de cabarets, dans les conversations que tiennent entre un tango et une « très-moutarde » nos plus frivoles contemporains, partout et toujours, vous percevrez les échos de l'inquiétude et de la détresse nationales...

Non, ça ne peut pas durer !

Là-dessus, tout le monde a fini par se mettre d'accord avec nous. Mais si ça ne dure pas, qu'est-ce donc ou qui est-ce donc qui va venir après ? Viendra-t-il tout seul ? Où faudra-t-il qu'on l'aide ? Et qui l'aidera ?

C'est ici que les auteurs s'embarrassent. Les autres attendent. Quoi ? Ils n'en savent rien ; mais ils attendent, et ne bougent pas.

N'est-ce point là un phénomène plus inquiétant que notre déchéance même ? On dirait que ce pays a perdu la faculté de réagir. Il sait fort bien que tout va de mal en pis ; il sait fort bien que, pour disperser la bande malfaisante qui le ruine et le déshonneure, il lui suffirait d'un geste, d'un hausse-

ment d'épaules ; mais ce geste, il en semble incapable. Il s'est habitué à laisser faire, à se laisser faire. Il murmure bien : « Ça ne peut pas durer ! » Mais il ne tente aucun effort pour que « ça change ». Et ça dure ; et on ne voit aucune raison pour que ça ne dure pas indéfiniment, — à moins que la Prusse ne s'en mêle...

Nous en sommes exactement au point où nous étions il y a deux ans, lorsque l'*Oeuvre* ouvrit son enquête : *Où allons-nous ?* Et, en parenthèse, jamais les documents réunis et les solutions proposées dans ce volume n'ont eu plus d'intérêt qu'à cette heure.

Un vieux parlementaire, un de ceux que l'on peut encore sans rire qualifier d'« honorables » me disait l'autre matin :

— Où nous allons ? Mais... où nous sommes ! On garde les mêmes et on recommence. S'il y a quelque chose de changé, c'est que nous aurons descendu d'un degré dans la honte. Que peut donner le renouvellement de la Chambre ? Vous savez bien qu'en France rien ne marche plus, si ce n'est la machine électorale et la « pompe à phynances ». La machine électorale est merveilleusement réglée, et je n'ai pas besoin de vous expliquer comment notre suffrage universel, institution de liberté, est devenu le plus formidable instrument de tyrannie qui ait pesé sur un peuple. Mancœuvrée par Caillaux, la machine donnera la Chambre que veut Caillaux, celle qui assurera sa dictature. C'est alors que

nous verrons fonctionner à plein la pompe à phynances. Ce qui m'étonne le plus, c'est que les critiques de l'impôt sur le revenu, tel que l'a conçu notre grand argentier, se bornent à en souligner le caractère inquisitorial. Il faut voir plus loin, et non seulement les conséquences économiques, mais les conséquences politiques de cette inquisition. Un commerçant, par exemple, déclare 10.000 francs de revenu; le fisc lui en attribue 20.000. Que va-t-il se passer? Si le commerçant n'est qu'un tiède partisan de la bande au pouvoir, il aura beau protester, montrer ses livres : il faudra qu'il paie. Si au contraire il est bien en cour, un signe du député au préfet lui fera donner immédiatement satisfaction. Comment pourrait-il en aller autrement? Jusqu'à ce jour, par les places, les bureaux de tabac et les rubans on ne tenait que les fonctionnaires, les besogneux et les vaniteux ; maintenant, par la déclaration contrôlée on tiendra tous les contribuables. Au vrai, l'impôt sur le revenu ne servira pas seulement à « faire de l'argent », mais à faire des électeurs. Ah! s'il ne s'agissait que de vider les poches! Ce sont les consciences que l'on retournera du même coup, jusqu'au jour où...

» Mais à quoi servent les prédictions? Et depuis combien de temps en fait-on chez nous qui jamais ne se réalisent? J'en viens à me demander si le seul changement possible ne sera pas accompli de l'extérieur. C'est la guerre qui nous apporta ce régime; c'est la guerre qui l'emportera... »

Ainsi parla mélancoliquement mon vieux parlementaire désabusé.

GUSTAVE TÉRY



Nouveau Code de l'Honneur

Notions Élémentaires sur **LE DUEL**

§ I. — Définition.

Le duel est une réparation par les armes.

Mais ceci est une définition par antinomie; car c'est justement après être entré en contact avec les armes que la peau a besoin de réparation.

Au sens juridique, le duel peut se définir ainsi : un contrat synallagmatique qui se conclut sans le consentement et même contre le désir des contractants.

La condition nécessaire et suffisante pour qu'un duel soit véritablement réussi consiste à avoir deux duellistes en même temps sur le terrain.

Cette unité de temps et de lieu est extrêmement difficile à réaliser. Quand on tient un des adversaires, l'autre se défile : quand on a décidé l'autre, c'est le premier qui ne marche plus, ou bien qui veut se battre avec un troisième personnage situé à Caracas ou à Pondichéry.

Enfin, quand on est arrivé à les installer confortablement l'un en face de l'autre, ces gaillards-là ne savent aucun gré aux organisateurs.

§ II. — Des causes du Duel.

En matière politique, quand on vous traite de vieux daim ou de jeune veau (suivant votre âge),

vous faites appel au jugement du pays. Et le pays, qui s'en fiche, ne juge jamais la rencontre inévitale.

En matière conjugale, quand vous trouvez dans votre lit, ou sous votre lit, un monsieur que vous n'avez pas invité, vous faites appel à un serrurier et à un commissaire de police qui vous servent de témoins. Enfin, vous vous faites une réputation de brillant causeur en racontant l'anecdote dans les salons.

En matière artistique, en matière littéraire, en matière mondaine, en matière d'aviation, quand vous recevez une paire de claques, faites bien attention :

Vous êtes incapable de juger par vous-même si la paire de claques vous a offensé, si vous devez sourire ou si vous devez vous fâcher.

Vous êtes obligé de vous renseigner près de vos témoins, qui vont eux-mêmes demander des informations au Cercle Hoche.

§ III. — Des Témoins.

L'essentiel est d'avoir une bonne paire de témoins. Une bonne paire de témoins peut vous faire une saison si vous êtes soigneux... Maintenant, on voit des duelistes qui en usent trois paires pour une seule affaire.

Comme pour un mariage, pour un duel, les témoins vont en effet par paires ; un témoin dépareillé ne peut servir à rien du tout.

Comme pour un mariage, les témoins sont insérés dans des redingotes d'uniforme.

Comme pour un mariage, les témoins ne sont pas habillés, mais ils sont nourris aux frais du client.

Seulement, pour un mariage, les témoins, quand l'affaire est engagée, se désintéressent radi-

calement de ce qui va se passer par la suite : ils laissent les adversaires partir pour leur voyage de noces et se débrouiller comme ils peuvent.

Tandis que, pour un duel, les événements qui vont se passer regardent exclusivement les témoins. Les adversaires n'ont pas le droit de dire un mot ni de faire un geste : ils n'ont qu'à se laisser faire ; on leur montre l'endroit où ils doivent mettre leurs pieds ; on leur indique le moment où ils doivent saluer, le moment où ils doivent commencer, le moment où ils doivent s'arrêter. C'est très agréable.

Mais le métier des témoins est très dur. En dehors du travail préliminaire (c'est surtout la correspondance qui est éreintante, il faut écrire des tas de lettres) ils doivent porter les outils, se lever de bonne heure, réveiller le condamné, tenir une conversation joviale pendant le parcours et se tenir debout pendant la séance... En somme, le service d'un aide de M. Deibler.

Et puis, en dehors de la culture littéraire exigée pour les travaux épistolaires, un bon témoin doit posséder une certaine culture scientifique : dans les duels au pistolet, il lui faut en effet compter jusqu'à trois.

Cependant, le sort des témoins s'est fort amélioré depuis le règne de Louis XIII. On lit que le chevalier d'Artagnan, ainsi que ses amis Porthos, Athos et Aramis, ne manquait jamais, après avoir perforé l'adversaire à qui il avait spécialement affaire, de mettre également en perce les personnages circonvoisins : c'est-à-dire, dans l'ordre du programme, les témoins qui assistaient le défunt, puis les badauds qui assistaient à la représentation.

C'est pourquoi il ne nous est parvenu aucun procès-verbal officiel concernant les duels des mousquetaires.

§ IV. Règles du Duel.

Sur deux duellistes, il y a un offenseur et un offensé. On a beaucoup de mal à les distinguer l'un de l'autre.

Pourtant, c'est important.

L'offensé a de gros avantages. Ses témoins décident quelle chemise portera l'adversaire le jour de la séance et la façon dont cette chemise sera empesée. Ils ont aussi le droit de l'obliger à porter des gants, ce qui est très gênant pour les personnes qui n'en ont pas l'habitude.

Le duel a lieu dans une enceinte entourée de murs élevés, de telle façon que les duellistes ne puissent s'évader. Pour plus de précautions, le haut des murs est orné de culs de bouteilles; et, sur les culs de bouteilles, on plante des photographes et des reporters qui montent une garde vigilante.

Le duel à l'épée est plus dangereux que le duel au pistolet, du moins en hiver, à cause du costume léger que portent les adversaires; des bronchites et des pneumonies sont à craindre. Aussi la règle vent-elle qu'un service médical soit organisé... Il est aussi recommandé aux témoins, de deux minutes en deux minutes, de faire prendre un peu d'exercice à leurs clients, pour éviter les refroidissements (flexion horizontale du corps en avant et en arrière, mouvements latéraux des bras exécutés au commandement).

Quand l'heure est venue, c'est-à-dire quand les photographes ont pris tous leurs clichés, les témoins décident quel duelliste a été blessé; car jamais le principal intéressé ne s'apercevrait tout seul de ce traumatisme.

Par une raison d'équité que comprennent tous les hommes d'honneur, les témoins tirent au sort pour savoir qui a été blessé.

Il convient ensuite d'annoncer la nouvelle au blessé avec les plus grands ménagements.

Si brave que soit un homme, il peut parfaitement se trouver mal en apprenant, par la description brutale du procès-verbal, qu'il a été atteint d'une blessure pénétrante de 3 millimètres sur tel muscle métacarpien dont l'instant d'avant il ne soupçonnait pas l'existence.

G. DE LA FOUCARDIÈRE.



Beaucoup de bruit pour presque rien



La musique, que Théophile Gautier dénommait le plus cher de tous les bruits, possède à Paris trois temples essentiels. L'Opéra et l'Opéra-Comique sont subventionnés par l'Etat. Ils ont, au cours de ces derniers mois, suffisamment fait parler d'eux. On s'est moins occupé de la Gaité Lyrique, qui se contente, comme chacun sait, des munificences municipales.

Cette discréption est regrettable. Les Parisiens qui entretiennent en « cochons de payants » cette troisième « maison de chants » auraient pris un plaisir extrême à connaître l'emploi de leurs deniers. Réparons, s'il se peut, la lacune.

Le 4 décembre 1913, la quatrième commission du Conseil Municipal, sur le rapport de M. Deville, agréait comme directeur de la Gaité un certain M. Charbonnel, en remplacement des Ménechmes Isola, appelés à des fonctions plus reluisantes. D'après la nouvelle convention, M. Charbonnel devait constituer une troupe permanente dont il soumettrait l'état à la fin de chaque saison, avec son programme pour la saison suivante. Aussi bien M. Charbonnel, qui ne lésine point quand

il s'agit seulement de dresser des états, prévoyait-il dans son tableau de troupe :

4 emplois de ténor	6.000 francs.
3 — baryton . . .	4.300 —
4 — basses . . .	4.100 —
3 — soprani . . .	6.000 —
3 — mezzo . . .	2.800 —
3 — coryphées . . .	1.300 —
Total	24.700 —

Soit 24.700 francs — par mois bien entendu. A quarante représentations mensuelles, avec les matinées, cela laissait 680 francs environ à distribuer, par représentation, entre les rôles de marque.

En ajoutant à ces frais tous les autres, M. Charbonnel établissait son budget de prévisions sur la base fixe de 3.000 francs par représentation. Les recettes des frères Isola avaient toujours atteint une moyenne de 3.333 francs. La commission municipale estimait que ces conditions étaient raisonnables et qu'elles laissaient le nouveau directeur en droit d'escamper des résultats suffisamment rémunérateurs.

D'ailleurs la Ville abandonnait pour rien à M. Charbonnel le loyer de son théâtre. Elle l'astreignait seulement à une saison lyrique, du 1^{er} octobre au 31 mai. Pour le reste de l'année, il demeurait maître chez lui.

Telles étaient les clauses acceptées.

Voici ce qui a été tenu :

Sur les quatre ténors prévus, un seul, M. Berthaud, qui est un second ténor, a été engagé au prix de 250 fr. par mois.

Sur les trois barytons, la troupe n'en possède qu'un seul, M. Elain, qui touche 200 francs par mois.

Sur les quatre basses, il n'y en a pas une seule.

Sur les trois coryphées, il n'y en a pas un seul.

L'élément féminin, il est vrai, est mieux représenté. On compte jusqu'à deux soprani — Mmes Lambert Wil-laume et Angèle Gril — et deux mezzo : Mmes Lise d'Ajac et Mirey.

Sur ces quatre noms, il en est deux au moins que les habitués les plus fidèles de la Gaité-Lyrique n'ont

jamais vu figurer sur le programme. C'est que les deux actrices en question ont de leur talent une opinion si juste, qu'elles préfèrent ne figurer que sur les contrôles du théâtre — et passer à la caisse. A quoi, d'ailleurs, leur servirait-il de séduire le public ? Elles savent plaire respectivement à M. Deville, qui est le rapporteur de la quatrième commission, et à M. Robaglia, qui en est membre. Voilà qui est un art plus utile. *Placuit et tacuit...*

C'est avec cette troupe-fantôme que la Gaité-Lyrique donne son spectacle quotidien. Etrange miracle ! Comment donc peut-on jouer ?

En partie au cachet.

Et surtout « à l'audition ».

Ce dernier procédé est particulièrement avantageux. Il mérite d'être recommandé à tous les directeurs soucieux d'économies.

Une belle voix — ténor, baryton ou basse — arrive de province. On lui laisse entendre qu'il y aurait peut-être, à la Gaité, quelque chose à faire...

L'artiste se présente à l'administrateur-délégué. Il demande à donner une audition.

— Une audition ! Peuh ! C'est bien banal. Ne préfériez-vous pas jouer un rôle entier, en costume, sur la scène, devant un vrai public ? Par exemple dimanche prochain, en matinée ?

— Comment donc ! répond le postulant, dans la joie.

La représentation est triomphale. Aux fauteuils d'orchestre, comme au parterre, comme aux galeries ou au poulailler, on applaudit à tout rompre.

Il convient de dire qu'au théâtre de la Gaité, la claque, au lieu d'être maladroitement parquée dans un même coin, est fort habilement répartie, par petits paquets, à toutes les places.

— Eh bien ! ça a marché ? interroge le premier rôle.

— Admirable ! répond l'administrateur délégué. Vous avez été renversant ! Malheureusement...

— Quoi donc ?

— Le directeur n'a pas pu vous entendre. Un coup

de téléphone l'a appelé, au dernier moment. C'est vraiment dommage. Ne pourriez-vous pas jouer une seconde fois ?

Deuxième représentation. Le directeur y assiste. Le public, ce jour-là, est froid, froid...

Sitôt sorti de scène, le débutant s'informe.

— Euh ! Euh ! fait le régisseur en hochant la tête. Ça ne rendait pas aussi bien que l'autre jour. Cela ne doit pas être un de vos bons rôles. Notre directeur est hésitant. Entre nous, vous ne devriez pas le laisser sous cette mauvaise impression.

Il est sans exemple que le candidat n'ait pas lui-même sollicité la faveur d'une troisième audition. Certains en ont donné jusqu'à six de suite.

L'engagement, cependant, ne vient jamais. A ceux que l'on a ainsi fait chanter — et qui se mettent à crier trop fort — on accorde une indemnité de dérangement : quinze francs, et l'on recommence avec d'autres.

Les appointements au cachet sont plus onéreux pour la direction. On cite de bons artistes qui arrivent à toucher des quinzaines régulières de vingt-cinq francs.

C'est ainsi que M. Gastardy, deuxième ténor, a gagné en une seule soirée jusqu'à quinze francs. Il est vrai qu'il jouait, ce soir-là, le rôle de Daniel dans le *Chalet* et celui de Beppo, dans *Paillasson*. On n'a rien pour rien.

Voici mieux encore. Les ténors Tavello et Lange, pour jouer la *Favorite* et la *Vie de Bohême*, ont reçu vingt-cinq francs. Le baryton Daram a chanté le rôle d'Hérode dans *Hérodiade* pour quarante francs. C'est du moins lui qui l'affirme. Mais ses camarades restent sceptiques. Ils ne peuvent croire à une telle liberalité directoriale.

Vous étonnerez-vous, après cela, que le *Barbier de Séville* ait été donné dix fois avec cinq Rosine, quatre Figaro et trois Almaviva différents ? Seul, Bartholo s'obstina. Il fut récompensé de son zèle à raison de douze francs par soirée.

On ne fait point, toutefois, que chanter, à la Gaité-Lyrique. On y danse.

La maîtresse de ballet est Mlle Stichel. Les lecteurs de l'*Œuvre* se rappellent peut-être qu'elle occupa naguère la même place à l'Opéra. Elle est, depuis, passée au Théâtre des Champs-Elysées. Comme la maison de M. Astruc lui laisse des loisirs, elle a ouvert un cours de danses. Avec une amabilité extrême, la direction de la Gaité-Lyrique met gracieusement à sa disposition, pour exercer ses élèves, sa salle, son orchestre et même... son public. Entendez par là que les élèves de Mlle Stichel répètent leurs ensembles pendant les représentations de la Gaité, précisément à l'instant où le livret comporte une entrée de ballet. On ne peut, n'est-ce pas, faire jouer à la fois deux corps de ballet ? Les spectateurs se contentent donc d'assister aux évolutions incertaines des pupilles de Mlle Stichel. M. Charbonnel s'en contente beaucoup mieux encore, car il ne lui en coûte pas un centime.

Tout compte fait, sur les 24.000 francs mensuels que prévoit le cahier des charges, il en est dépensé un tiers.

Mais voici que j'apprends, en dernière heure, que la Gaité-Lyrique, qui n'a point de troupe, possède déjà onze directeurs-adjoints : MM. Bravard, Marcel Simon, Buget, Bergus, Lagoanère, Gaucherand, Rouquette, Paul Edmond et quelques autres.

Ce sont peut-être ces messieurs qui, dorénavant, remplaceront les chanteurs ?

Les titres qui font rêver..

Du *Petit Parisien* (2 mars) :

Quinze fils du ciel
sur les bras d'un commissaire de police.

Du *Petit Journal* (2 mars) :

Un maire a été trouvé mort dans la vase.



Hommage au Précurseur.



C'est Je sais tout qui se charge d'inaugurer le monument du Précurseur, et plusieurs de nos confrères ont été priés de prendre la parole à la cérémonie. Le Temps a déjà publié le discours que doit prononcer M. Pierre Mille, au nom du gouvernement. Voici l'allocution que Gustave Téry prête à M. Homais, délégué par la loge maçonnique d'Yonville, les Inséparables de la Lune :

Messieurs,

Je n'aurais rien lu d'Hégésippe Simon que, pour admirer son œuvre, il me suffirait de connaître sa devise resplendissante : « Les ténèbres s'évanouissent quand le soleil se lève! »

Certes, proclamer que les rayons du soleil dissipent l'ombre, c'est facile aujourd'hui, c'est même banal; mais rappelez-vous, je vous prie, rappelez-vous en quel temps le Précurseur osa porter un pareil défi à l'obscurantisme. C'était il y a cent ans, messieurs, juste au lendemain du jour détestable où Napoléon, trahissant la pensée révolutionnaire, venait de conclure avec la papauté ce funeste concordat qui, durant plus d'un siècle, faillit à jamais éteindre l'ardent foyer du rationalisme national. C'est alors qu'Hégésippe Simon eut le courage de se lever et de jeter à la face du tyran la devise de Genève : *Post tenebras lux!*

Surtout, qu'un misérable suppôt de l'indéfendable réaction ne vienne pas objecter que, la cité de Calvin étant imbu d'esprit huguenot, nous sommes mal venus, nous, libres penseurs, à lui emprunter ses apophthegmes. Nous savons toute la différence qu'il faut faire entre un protestant et un

papist, et quand nous criions : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi! » tout le monde entend bien que le clérical, l'ennemi, ce n'est ni le rabbin, ni le pasteur, mais uniquement le curé de l'Eglise catholique, apostolique et romaine. Sinon, il n'y aurait plus aucune raison pour ne pas taxer aussi de cléricalisme notre franc-maçonnerie elle-même, puisqu'elle a pour symbole un soleil qui se lève dans un triangle; or, vous n'ignorez pas, mes Frères, que ce triangle est un delta, initiale de Dieu; quant au soleil, ce n'est rien de moins que l'œil du Grand Architecte de l'Univers.

A l'école d'Hégésippe, apprenons à distinguer les vérités premières des imbéciles superstitions.



Les Allemands chez nous



Le dernier rapport publié par le Conseil de l'Université de Grenoble donne la statistique suivante :

<i>Etudiants français.</i>	.	.	429
<i>Etudiants allemands</i>	.	.	428
<i>Autres nationalités.</i>	.	.	38

A Paris, nous avons encore la majorité. A Grenoble, il y a ballottage.

Mais les Allemands considèrent la ville comme gagnée, et en font un nouvel Heidelberg : le temps passé par les étudiants allemands à Grenoble compte pour leur scolarité obligatoire... *Et certains cours de la Faculté de droit sont professés en langue allemande.*

D'après une intéressante étude publiée par le Dr Lucien Nass, certains libraires de Grenoble

affichent à leur étalage la dernière nouveauté pan-germaniste : *Frankreich Ende in Jahre 19..*, avec la carte du partage de la France entre nos futurs vainqueurs.

Futurs?...

Remarquez que la plupart des étudiants allemands sont officiers de réserve. Grenoble est au cœur même de notre défense alpine.

Il y a là un sujet d'études plus passionnant que l'anatomie ou les Pandectes.

Le trafic des décos, qui est une industrie bien française, passe aux mains des étrangers.

Le baron Moser de Weiga, qui est comte de Monte-Cristo et camérier secret du pape, c'est-à-dire au moins trois fois étranger, a substitué son monopole de fait au monopole de droit du gouvernement en vendant aux amateurs, à des prix défiant toute concurrence, le ruban d'Isabelle-la-Catholique, le Nicham Iftikhar, les palmes académiques, le poireau et la Légion d'Honneur.

Là éclate la supériorité de l'industrie privée sur le monopole d'Etat.

L'Etat est un commerçant déplorable. Pourquoi n'organise-t-il pas sa mise en vente, au rayon des Rubans, avec les prix marqués en chiffres connus (soldes et occasions au 1^{er} juillet et au 1^{er} janvier)?

Ainsi, lorsqu'un citoyen aurait acquis pour 10.000 francs une Croix de la Légion d'Honneur, on pourrait insérer sa promotion à l'*Officiel* en la faisant suivre des mots : *services exceptionnels rendus au pays*. Quel service plus exceptionnel et plus éclatant peut-on rendre actuellement au pays, que de verser spontanément 10.000 francs au Trésor Public?

L'affaire du baron Moser de Weiga a, par ailleurs, un côté extrêmement comique.

Lorsque M. René Dreyfus vint dénoncer le décorateur au commissaire de police, le commissaire de police répondit à M. René Dreyfus :

— Pour que nous puissions arrêter l'escroc, il faut que l'escroquerie ait reçu un commencement d'exécution. Amorcez d'abord votre comte de Monte-Cristo en lui versant un petit acompte.

M. René Dreyfus acheta donc au négociant, pour la somme de cinq cents francs, une croix de Malte, article-réclame, occasion exceptionnelle. Et il remit un chèque en paiement. Le baron Moser, au moment où il venait d'encaisser le chèque à la Société Générale, fut empoigné par des agents apostés.

M. René Dreyfus se rendit alors au commissariat, et demanda naïvement qu'on lui restituât ses 500 francs.

— Oh ! mais, n'allons pas si vite, répondit le commissaire avec un bon sourire. Vos 500 francs sont devenus une pièce à conviction, la preuve même du délit. Je dois les verser au greffe... Plus tard, je ne dis pas, on verra.

A la place de M. Dreyfus, je porterai la décoration payée de mon argent. D'autant plus que les négociations ont eu lieu par les soins mêmes de la police.

G. F.

La Librairie Eugène Figuière met en vente la seconde édition du Village, le curieux roman de Jean Piot.

Nous tenons ce volume à la disposition de nos lecteurs. Franco contre mandat de 3 fr. 50 à l'Œuvre.

ALLUSIONS

Prenons-les au sérieux.

Pierre Bonhomme, du *Radical*, est allé faire un tour au Salon des Indépendants, et il nous rapporte ses impressions :

Dans les salles se dressaient des choses sans nom, en zinc, en bois, en verre, bariolées de teintes violentes, rêve de nègre ivre, de macaque rué chez un marchand de couleurs...

Mais je ne suis point de ceux qui prennent au sérieux ces fumistes et leur font l'honneur de se fâcher. Je pense, avec ce Grec, que si « le beau est la splendeur du vrai », les cubistes relèvent de la clinique et non de la critique.

Ce sont, peut-être, d'ailleurs, de joyeux lurons, fumant fort, buvant sec et mangeant comme quatre, qui ont spéculé sur la sottise des snobs pour vendre leurs plaisanteries. Car, le plus fort de l'histoire, c'est que le cubisme, *ça se vend!*... Tiroirs l'échelle.

J'avoue, malgré tout, qu'en clair pays de France, chez Rabelais, chez Racine, chez Flaubert, j'aurais été peiné d'apprendre que ces cubistes s'appelaient Dupont, Durand ou Dubois, comme tout le monde.

Heureusement j'ai lu leurs signatures. Il y a là des Archipienko, des Vassilieff, Gravenstein, Van den Houten, Per Kroog et autres Ali-Baba et Mac-Fumist. Le cubisme n'est qu'une maladie d'importation étrangère, contre laquelle le goût français est un suffisant sérum.

Voilà des sentiments nationalistes qui vous honorent, confrère. Mais si ces indésirables au-bains réussissent à vendre chez nous leurs facétieuses horreurs, ne croyez pas qu'ils spéculent seulement sur « la sottise des snobs », comme vous le dites; ils spéculent aussi sur le bon renom de notre art et sur la vieille habitude qu'on avait prise partout d'admirer et d'acheter en toute confiance les œuvres du génie français.

C'est cette juste confiance que les métèques cubistes s'appliquent à saboter, comme le reste. Et leurs plaisanteries sont-elles assez innocentes pour nous faire rire?

En dépôt.

De nombreux vols ont prouvé que nos objets d'art ne sont plus en sûreté dans nos musées. Voilà pourquoi, sans doute, le gouvernement juge préférable de les « mettre en dépôt » à l'étranger. C'est ainsi que le chanfrein de l'armure de Philippe II, qui courait trop de risques dans notre musée de l'Armée, vient d'être «déposé» à l'*Armeria Real* de Madrid.

Vous entendez ce que parler veut dire.

Naturellement, écrit Léon Bailly, nous ne le reverrons jamais. A la place vide, nous aurons la consolation, si c'en est une, de voir figurer une copie servile.

Quand le descendant ruiné d'une grande famille consent à vendre les objets d'art de son héritage, l'antiquaire, pour emporter ses hésitations, lui promet, en sus du prix, une copie habilement truquée de la toile ou du meuble authentique qu'il revendra le lendemain en Amérique. Nous en sommes là. On nous donnera, pour réparer la bavure d'un de nos dirigeants, un fac-similé du chef-d'œuvre. Et il paraît que nous n'aurons rien à dire!

Eh bien! non, il faut qu'on le sache, nous ne pouvons accepter de telles erreurs. Les musées de France sont bien national, propriété de la nation, c'est-à-dire qu'appartenant à tout le monde, ils ne sont pas à la merci du premier ou du dernier de nos maîtres qui voudra désormais faire le galant avec nos trésors.

A ce propos, n'a-t-on pas offert à l'Italie deux toiles du Louvre pour la remercier de nous avoir fourni le voleur de la *Joconde*? Où en est cette autre négociation?

Il y a d'ailleurs quelque temps déjà que l'on applique cette méthode de « conservation » à nos colonies. N'est-ce pas d'après les mêmes principes que M. Caillaux a mis le Congo « en dépôt » chez le roi de Prusse?

Nos repopulateurs.

Si c'est vrai, c'est drôle. Un lecteur m'écrit :

Puisque vous revenez sur cette question de la *Ligue pour la repopulation*, permettez-moi de vous dire ceci :

J'ai eu entre les mains un prospectus de la Ligue et dans le comité directeur composé d'une quinzaine de membres, je crois, j'ai relevé trois noms allemands, deux noms polonais et un nom italien. Bien entendu, les détenteurs de ces noms étant, eux ou leurs ancêtres, naturalisés depuis une ou plusieurs générations, ils sont de nationalité très française.

Seulement, je ne peux m'empêcher de faire le réflexion suivante :

Puisqu'on se plaint que les Français ne font pas assez d'enfants, pourquoi ne pas sauver au moins les apparences ?

Je sais bien que les Français, qui ont des noms étrangers (et Dieu sait s'il y en a ! ouvrez seulement un Bottin) ne voudront pas s'en défaire par unique raison patriotique.

Mais pourquoi, au moment où un étranger veut se faire naturaliser, n'exigerait-on pas qu'il adopte aussi un nom *français*? Quand on aime assez la France pour en devenir citoyen, on devrait aller jusqu'au bout et 99 pour 100 des étrangers candidats à la naturalisation ne feraient pas de difficulté.

Du train dont vont les choses, avec ces naturalisations à jet continu (et les naturalisés gardant les vertus prolifiques de leur race) avant cent cinquante ans, le dernier Français portant un nom *français* pourra être relégué au musée de Cluny.

Et les Français d'alors ne pourront plus, sans exciter une hilarité universelle, revendiquer leur qualité de Français : ils s'appelleront tous Choucroutmann ou Macaroni !

Je ne suis pas de cet avis.

Si, comme la plupart des marchandises qu'on vend chez nous, la plupart des Français sont fabriqués à l'étranger, mieux vaut leur garder la marque de fabrique. Ne préférez-vous pas un authentique *Van der Brucke* à un faux *Dupont*? Au moins, sa carte de visite nous est un loyal avertissement.

Mais est-il vrai que les métèques, qui s'adonnent en France à tous les commerces, y compris celui des décorations, se chargent par surcroît de nous faire des enfants ?

S'ils s'en mêlent.

Distinguons avec soin les bons et les mauvais étrangers. Et dites-moi dans quelle catégorie je dois classer le baron d'Outre-Rhin qui m'écrit cette lettre charmante :

Coblenz, le 28 février 1914.

Cher monsieur,

Vous aviez raison, dans un de vos derniers articles, de prétendre que la vieille cuisine française s'en va. Je viens d'en faire une fois de plus l'expérience pendant un long séjour en France.

C'est dommage, car c'est peut-être ce qui nous retenait le plus, nous autres étrangers, dans votre pays. L'esprit, le goût et les jolies femmes — ces trois grands charmes de la France — ne comptent pas sans un bon dîner. Mais dites-moi, de grâce, où dîne-t-on bien chez vous? C'est encore, je crois, un des méfaits de l'invasion étrangère. Dernièrement, dans un de vos rares bons hôtels de province, après avoir grignoté un menu dont la banalité inaccoutumée m'avait surpris, je demandai des fruits. Le garçon, au bout d'un quart d'heure, m'apporta des frites. Comme je m'étonnais : « C'est, me dit-il, que je ne comprends pas bien le français; je suis Suisse. » Renseignements pris, le maître-queux était Autrichien!

Croyez, cher Monsieur, à ma considération distinguée.

Baron v. BERNUTH.

Je vous jure que je ne change pas une syllabe à ce « poulet ».

Mais si les barons prussiens commencent maintenant à déplorer que « l'invasion étrangère » leur gâte la France, réjouissons-nous! Nos gouvernements vont peut-être se résigner à taxer les « au bains », — en attendant qu'on les y envoie...

Beau trait d'Humanité.

De la *Dépêche* (Cadet-Garguille) :

A la devanture d'un oiseleur, sur les quais, entre le Louvre et l'Hôtel-de-Ville, j'ai vu, de mes yeux vu, dans sa cage, une pauvre petite oie maigre, efflanquée, déplumée, douloureuse, — et dont un écriteau célèbre comme suit les mérites :

« Oie de Californie, capable de rester pendant cinquante jours sans nourriture. »

Et, plus bas :

« Vingt-cinquième jour de jeune. »

Mieux vaudrait la vivisection.

POTINS & PANTINS

Du *Ruy-Blas* :

M. J.-M. Gros, qui fut chef du cabinet du général André, et qui, depuis quelques années, dirige l'Asile du Vésinet, vient d'être nommé administrateur du journal *la Cote*.

L'ancien journaliste et secrétaire de théâtre entre dans la presse financière, c'est son droit, mais ses nouvelles occupations vont certainement l'empêcher de se consacrer suffisamment à ses fonctions... de fonctionnaire. Et puis ce cumul est un peu choquant. Rien ne serait plus juste que de le prier de démissionner.

C'est une prière qu'on eut déjà l'occasion de lui adresser, quand il fut nommé administrateur de la *France du Sud Ouest*. Un ministre — n'est-ce pas M. Steeg? — se permit de lui faire observer qu'il ne pouvait pas tout ensemble diriger l'Asile national du Vésinet et un journal de Bordeaux, même en habitant Montmartre.

M. Gros se contenta de répondre sèchement qu'en le nommant au Vésinet, la République lui avait fait douze mille francs de rentes en reconnaissance des services exceptionnels qu'il lui avait rendus. Il lui suffisait, par conséquent, d'aller au Vésinet à la fin de chaque mois pour toucher ses appointements. Le ministre se le tint pour dit.

A quels services exceptionnels faisait donc allusion M. Gros? L'ancien collaborateur du général André fut avec Vadecard le principal artisan du système des fiches, et il en a gardé des souvenirs si précis qu'aucun ministre n'aura jamais l'im-

prudence de lui rappeler quelles obligations sa charge lui impose.

Mais qu'un petit fonctionnaire, qu'un employé des contributions indirectes utilise ses loisirs en tenant la comptabilité d'un commerçant, vous verrez avec quelle rigueur l'administration lui interdira le « cumul »!

Cherchez le député...

Avez-vous remarqué que le bruit fait autour de l'affaire Boda s'est éteint subitement? Du jour au lendemain, les journaux ont cessé de s'y intéresser. De même les magistrats, et l'on ne souffle plus mot de l'instruction ouverte.

Quelles influences sont intervenues? Pourquoi se refuse-t-on à faire connaître comment, par qui et au bénéfice de qui M. Boda fut jadis assassiné?

L'affaire Cadiou aura, dit-on, semblable issue.

Le parlementaire qui touchait une énorme annuité pour procurer à l'usine de la Grand'Palud des commandes de l'Etat et assurer, en dépit des malfaçons, la réception des marchandises a voté pour M. Caillaux vendredi dernier. Sa correspondance ne sera jamais retrouvée.

Le moyen de réussir.

La Chambre a voté récemment une loi qui, modifiant celle de 1900, restreint à 25 % les bénéfices énormes retirés par certains trafiquants de la vente à crédit des valeurs à lots.

Comment arrêter cette loi au Sénat? Les vendeurs de valeurs à lots à crédit se sont réunis pour étudier la question. Nous pouvons préciser : la

réunion a eu lieu cité Trévise. Le promoteur en est un banquier récemment condamné à deux années de prison et qui opère par l'intermédiaire d'un de ses associés, conseiller municipal d'une commune des environs de Paris.

Il a été décidé d'accepter le dépôt des titres vendus à la caisse des dépôts et consignations, mais d'agir pour faire porter à 60 % le bénéfice autorisé.

Si l'on songe que le banquier en question encaisse mensuellement plus de trente mille francs, qu'une maison des environs de la Bourse fait avec l'Algérie seulement près de vingt mille francs de contrats mensuels, qu'enfin un commerçant du quartier de la Bastille se glorifie d'avoir vendu des valeurs à tempérament à plus de sept cent mille clients, on voit que le syndicat pourra, sans se gêner, disposer pour ses démarches de sommes considérables.

C'est dire qu'il réussira.

Amicalement.

La Fédération des gauches se constitue. Elle a commencé l'envoi des cartes aux groupements adhérents.

Ces cartes sont rouges et portent, au-dessus des signatures autographes de MM. Briand et Chéron, cette double affirmation :

Le But : la grandeur de la Patrie et de la République.

Le moyen : l'union des Républicains.

Pendant que les employés chargés de les confectionner dans les bureaux de la rue Saint-Honoré s'affairent, M. Chéron tempête. Il est surtout une chose qu'il ne peut supporter, c'est de voir le téléphone occupé par un autre que lui.

Quel la sonnerie retentisse, et il se précipite, de l'autre bout de l'appartement.

— Enfin, messieurs, à qui donne-t-on les communications ? Il me semble que j'ai seul qualité pour les recevoir ! Mettez la communication dans mon bureau immédiatement ! C'est inconcevable ! Un pareil manque de déférence !

Et, tandis que l'employé qui a cru bien faire en répondant à l'appel du téléphone se rassoit tout pénaud, la porte s'entr'ouvre, la tête barbue du sénateur du Calvados se profile, et on l'entend fugir :

— C'est très amicalement, messieurs, que je vous ai fait cette observation. Très amicalement !

Mais, en vérité, le ton n'a rien d'amical.

Pour équilibrer le budget.

La querelle de l'impôt ne date pas d'hier. Tout au plus appartenait-il à M. Caillaux de lui donner une acuité nouvelle, en donnant à son projet des allures plus agressives et plus alarmantes.

Chose assez compréhensible, c'est presque toujours l'extension des dépenses militaires qui a donné lieu aux propositions d'impôts les plus bizarres.

Aux Etats-Unis, au moment de la guerre de sécession, on avait taxé tous les objets d'usage courant, jusqu'aux porte-plumes.

Il y a vingt ans, la *Barmer-Zeitung* proposait de faire face aux nécessités budgétaires de l'Allemagne par un impôt sur les mariages et les naissances. Chaque nouveau couple aurait payé vingt marks ; chaque nouveau-né cinq marks, exception faite pour les jumeaux, que l'on aurait exonérés. Et les couples mariés depuis trois ans et n'ayant pas d'enfants auraient été astreints à une amende de cent cinquante marks.

Charles XII, Voltaire nous l'apprend, pour se refaire une flotte, après Pultava, n'hésita pas à taxer les habits de soie, les perruques, les épées dorées et même les cheminées!

Son rival, Pierre Le Grand, imposait les robes longues et le port de la barbe. Des tailleurs et des barbiers occupaient les ports des villes et rognaien les robes ou rasaient la barbe de ceux qui ne voulaient pas payer quarante sous.

C'est sans doute ce souvenir historique qui avait inspiré à un journal belge l'idée de demander la suppression des impôts sur la bière et le café pour les remplacer par une taxe de dix francs sur les moustaches!

Dédions à M. Caillaux ces diverses manières de remplir ses coffres.



Les Aubains (suite)



Le 26 janvier, boulevard de la Gare, Behmar Mohamed tire cinq coups de revolver sur son compatriote Belouf Mohamed.

Le 29, la cour d'assises de l'Hérault juge une bande de romanichels, bohèmes, zingaris ou « caragires » qui, à Lunel, avaient livré bataille rangée à la gendarmerie.

On apprend, le 31, que François Boda, sujet russe, mort en 1902, à Jagny, avait été tué par son beau-frère, Léon Mayerstein.

Le même jour on arrête à Paris un belge compromis dans un vol de pierres précieuses, et l'escroc Van Haecke, qui raconte à ses dupes ses prétendues campagnes au Tonkin, au Congo, chez les Maures et les Marocains.

Le 8 février, on arrête à Toul l'espion Burgard, ancien instituteur allemand de S. IZ.

Auguste Klauss, Joseph Hœbrechts, Pierre Sempo, Auguste van Oosthuize, pickpockets belges opèrent « à la tire » et « au foulard » sur les boulevards.

11 février : à la suite d'un cambriolage rue Saint-Didier, on arrête Jung, Bauder, Vetzel et Boni, allemands ou suisses allemands.

Henri Haïm Azan, juif russe, meurt à Vaugirard d'une blessure à la poitrine. C'est sa femme qui l'a tué. Mais celle-ci prétend ne relever que de la justice familiale et ne reconnaître pour code que la bible!...

L'Italien Palampa prête à son compatriote Pietro Casatti, 5, rue Mouffetard, un pardessus superbe. Quand il le lui redemande Pietro Casatti se jette sur lui armé d'un tranchet.

L'arabe El Fassi vend de la pacotille volée dans divers magasins.

A Vesoul, on condamne à mort l'allemand Kirsteler, qui a tué la fille de ses patrons, et l'italien Bicinelli, qui a tué à Lure le boulanger Bapatey. Après l'audience, les jurés ont remis au président une pétition, demandant au ministre de la Justice une application plus rigoureuse des lois sur les étrangers séjournant en France.

Don Carlos del Sylmanos offre, le 15 février, 3.000 francs de soieries à deux ballerines. Il donne à la caisse son adresse : 55, rue Saint-Senoch. Or la rue n'a que dix-sept numéros. On arrête l'hdalgo.

Le 16 février on découvre que Jack, sujet allemand, voleur, expulsé de France, y était rentré comme employé aux P. T. T. Le président Brégeault, en cour d'assises, a la naïveté de s'en étonner.

Le 18 février, rue de l'Université, José Forcignano, peintre italien, tire sur sa femme à coups de fusil.

Le même jour, à Montmartre, l'italien Bonetti tire un coup de revolver sur Germaine Cuinet, dite d'Argenson.

Le 20 février, à la gare du Nord, on arrête Nicolas, Raymann et la femme Renier, membres d'un « office international de cambriolage ».

Le 26 février, on arrête le noble allemand Moser de Weiga, baron de Monte-Cristo, camérier de S. S. le pape..., Moser Rothschild, et la baronne de Weiga, née Zell, et leur ami Branco. Tous vendaient des décorations. On recherche une de leurs relations, le comte Juigne de Champvans, prince de Carincy, né Frédéric Hahn.

Le premier mars, par le train de Saint-Pétersbourg, douze chinois nous arrivent. A peine débarqués, ils ont maille à partir avec l'arabe Mohamed-ben-Acem.

DE L'HONNEUR

*De M. de Chatauvillard
à M. Bruneau de Laborie.
De 1836 à 1912.*

[*A propos des divers incidents tragi-comiques, que les journaux quotidiens ont abondamment relatés, un spécialiste de l'épée, M. Georges Dubois, a bien voulu nous adresser la communication suivante :*]

En 1836, M. le comte de Chatauvillard publia un *Essai sur le Duel*. Dès la page 9, cet essai se transforme en *Code de Duel*.

A la page 87, je lis : *Les soussignés donnent leur entière approbation aux règles établies et développées dans le présent ouvrage.*

Suivent soixante-seize noms. Je vais en citer une douzaine : Maréchal Lobau, pair de France, Maréchal Molitor, pair de France, Vice-amiral de Sercey, pair de France, Lieut.-général duc de Doudeauville, Lieut.-général Vicomte de Cavaignac, Général Comte Friant, Général Miot, Lieut.-général Villaret de Joyeuse, Lieut.-général Baron Gourgaud, Lieut.-général Excelmans, pair de France, Comte de Lariboisière, pair de France, Prince de Wagram, pair de France, etc... Il y en a encore soixante-quatre comme ceux-là.

On peut en conclure que la pensée de M. de Chatauvillard répondait aux sentiments de courage et d'honneur de son époque ; de là l'autorité de son livre, qui subsiste encore.

Mais depuis quelques années, l'escrime, que les maîtres du siècle dernier et leurs élèves avaient élevé à la hauteur d'un art, a soudain dégénéré, par la faute de quelques professeurs commerçants, en une sorte de « petit truc » à la portée de tous. Les maîtres les plus sévères exposés à fermer boutique ont dû les imiter. Des concours annuels, mensuels, et même hebdomadaires permettent aujourd'hui à des milliers d'amateurs de s'amuser follement, après trois mois de salle.

Cela ne serait pas gênant, car notre science et nos belles traditions françaises sont gardées et défendues par quelques fidèles. Mais ce qui est plus grave, c'est que M. de Laborie, ayant fondé une Fédération qui groupe des milliers de joyeux garçons, voilà que l'on songe sans rire à former un tribunal d'Honneur, dont les membres ne seraient autres que les dirigeants de cette fameuse fédération.

J'aurai la charité de ne pas opposer douze de leurs noms à ceux des maréchaux et des pairs de France cités plus haut, car malgré leurs victoires à Deauville, à Nice et aux Tuilleries, où l'épée mouchetée à la main, ils ont conquis, *chacun à leur tour*, le titre de champions du monde, ces éventuels arbitres de l'Honneur Français préteraient à rire.

Quant au livre de M. de Laborie, *Les Lois du duel*, il représente l'opinion respectable, mais discutable d'un homme qui a étudié avec soin toutes les questions relatives au duel. A ce titre, il peut être consulté par quatre témoins ; mais, s'il est contraire à l'opinion de deux de ces quatre mandataires, rien n'autorise à lui donner force de loi : c'est le livre d'un seul homme. Le fait qu'il est admis par la Fédération d'Escrime, qu'il a fondée et dirige, ne l'oublions pas, n'implique pas qu'on doive l'imposer à tous les Français. Un seul Code a ce privilège, c'est le Code civil.

Les escrimeurs ne font jamais que des simulacres de combat, et la comique apporte qu'ils y apportent les leur fait prendre trop au sérieux. L'honneur des boxeurs vaut tout autant que le leur, et le courage quelquefois effroyable des pugilistes les montre supérieurs aux épéistes. Les cyclistes aussi ont un honneur ; les aviateurs n'en manquent pas, il me semble, et leur courage frise la démence. Pourquoi donc les escrimeurs, dont les armes étincelantes ne sont pas plus dangereuses que des baguettes d'osier, s'absent-ils à ce point ? Beaucoup moins que tous ceux que je viens de citer, ils font preuve de courage, car, malgré leur dépense musculaire, tous leurs gestes sont factices.

Le courage, la science et l'art qui constituent notre Honneur National sont partout ailleurs que dans les rangs de ces deux ou trois mille sportmen tapageurs et immodes. Laissons donc à la Fédération d'Escrime ses mœurs, ses règlements, son nouveau Code, et demandons à de vrais combattants, à de vrais hommes de guerre, les leçons de courage et d'honneur que quelques cercleux sans mandat ou des lauréats de tournoi mégalomanes ont l'inconscience ou la singulière audace de vouloir imposer.

GEORGES DUBOIS.

Maitre d'armes.

DEMANDEZ PARTOUT :
CONFIDENCES DE FEMMES

par
ANNIE DE PÈNE

Dixième mille.

Demandez à l'Œuvre :

Brochures à 25 centimes.

La question de vie ou de mort : Des enfants ! des soldats ! (Enquête sur la dépopulation.)

« L'Œuvre » au Palais : Le procès de la camelote allemande.

Le commerce allemand en France : Les Prussiens masqués, plaidoirie prononcée devant la neuvième Chambre par M^e Vincent de Moro-Giafferri.

Les Intellectuels et la Patrie : D'Hervé à Jaurès, par Gustave Téry.

La grande question, par Gustave Téry.

La crise morale et les jeunes hommes.

Circulez ! Etude sur la circulation parisienne, par Jean Piot.

Comment on tue nos aviateurs militaires.

La France aux Métèques.

La France n'est-elle plus qu'une colonie allemande ?

Comment l'armée allemande prépare ses cantonnements en France : Un avant-goût de l'invasion prochaine.

Les cahiers des Fonctionnaires (6 brochures) :

1. *Dans l'Enseignement tous se plaignent !*
2. *Les magistrats besogneux ;*
3. *La misère dans les finances ;*
4. *Les employés de chemins de fer ; etc.*

Le Parti abject.

L'Assommoir national, articles de Henri Rochefort, Gustave Hervé, Gaston Calmette, Urbain Gohier, Gustave Téry (10 centimes).

Pour tout ce qui concerne la publicité financière et commerciale, l'Œuvre décline toute responsabilité.

BULLETIN

La liquidation de fin février s'est passée avec les mêmes facilités que les toutes dernières et pour les mêmes raisons que l'on connaît déjà, qui sont : l'abondance des capitaux mis tous les quinze jours à la disposition du marché, d'une part, et, d'autre part, le peu de volume des engagements qu'il y a à proroger.

L'une de ces raisons au moins paraît devoir se prolonger assez longtemps, la première, puisque les périodes où l'activité industrielle fléchit, comme cela paraît être présentement le cas, sont des périodes d'abondance de disponibilités; on comprend aisément pourquoi. D'un autre côté, l'argent employé en reports, c'est-à-dire à titre temporaire, abondera aussi longtemps que le manque de confiance du public empêchera qu'il consacre des disponibilités à des emplois de plus longue haleine.

Communiqués.

Ter-Akopoff.

Samedi dernier a eu lieu aux environs de 1.120 fr. l'introduction à la cote officielle du Parquet, au comptant, de 18.000 actions de rb. 250 chacune de la Société de Production et de Commerce de Naphte I. N. Ter-Akopoff, entreprise fondée en 1877 et transformée en 1899 sous la forme d'une Société anonyme dont les titres sont actuellement cotés à Saint-Pétersbourg, dans les environs de 420 roubles.

Les publications légales ont été faites dans le « Bulletin des annonces légales obligatoires » du 17 novembre 1913.

Naphte-Russe.

La Société Le Naphte Russe a procédé, à la fin du mois de février, à une nouvelle augmentation de son capital, et porté celui de rb. 16.500.000 à rb. 24.750.000 par la création de 82.500 actions nouvelles de rb. 100 chacune, participant aux bénéfices de l'exercice 1914.

Cette opération a pour but de mettre la Société en mesure de poursuivre le programme de développement qu'elle s'est tracé, et dont les augmentations précédentes ont marqué les premières étapes. Elle comporte, en même temps que de nombreux achats de terrains de réserve, l'acquisition de trois affaires en exploitation situées dans le centre même de Bakou, ainsi qu'une importante prise de participation dans une grande entreprise de la région de Grosnyi.

Elle permettra en outre à la direction technique de multiplier encore le nombre des forages.

Conformément aux statuts, les actions nouvelles seront réservées aux anciens actionnaires. Ce droit s'exercera donc dans la proportion d'une action nouvelle pour deux anciennes.

Le prix d'émission est fixé à rb. 165 ou 439 fr. 50.

La souscription sera ouverte du 27 février au 7 mars 1914.

Les publications légales ont été faites dans le « Bulletin des annonces légales obligatoires » du 16 février 1914.



AUX
GALERIES LAFAYETTE

Lundi 2 Mars
et Jours suivants

Exposition
Générale



AGRANDISSEMENTS
CONSIDÉRABLES
DES RAYONS DE COSTUMES
ROBES ET MANTEAUX

A nos Lecteurs

Il suffit que nos acheteurs au numéro, au lieu de payer chaque année cinquante-deux fois vingt-cinq centimes, soit **treize francs**, envoient un mandat de **dix francs** à l'administrateur de l'**ŒUVRE**, pour recevoir leur numéro tous les mercredis par la poste.

Si nos lecteurs réguliers s'abonnent, ce sera pour eux une économie, et pour nous un considérable accroissement de force. Car la vente au numéro ne nous rapporte rien, à cause des intermédiaires.

**Abonnez-vous à l'ŒUVRE,
Faites abonner vos amis**

On trouve L'ŒUVRE dans tous les kiosques, dans toutes les gares.
On la trouve aussi chez soi tous les jeudis pour DIX francs par an.
Il suffit d'envoyer ces dix francs à l'administration de L'ŒUVRE simplement.

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je, soussigné (nom, prénom)
(adresse)

déclare m'abonner pour un an⁽¹⁾, pour six mois⁽¹⁾ à L'ŒUVRE à dater du 1^{er}

Ci-joint le montant de l'abonnement : **dix francs⁽¹⁾, six francs⁽¹⁾.**
Veuillez faire percevoir le montant de l'abonnement : **dix francs⁽¹⁾, six francs⁽¹⁾.**

SIGNATURE :

(1) Biffer l'une ou l'autre de ces indications. — Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.

Détacher en suivant le pointillé et adresser ce bulletin à l'Administrateur de L'ŒUVRE, 220, Fg St-Honoré, Paris (8^e).

PETITE POSTE

Nos abonnés ont droit à l'insertion gratuite de 5 lignes ou 10 demi-lignes, ce qui rembourse le prix de l'abonnement.

La PETITE POSTE se charge de faire parvenir les lettres d'un correspondant à l'autre pourvu que les réponses à réexpédier soient accompagnées d'une enveloppe affranchie.

Vous pouvez estimer que, chaque semaine, les insertions passent sous les yeux d'une élite de 100.000 lecteurs.

Répondre à T. Leroi à l'Œuvre, qui transmet les lettres.

Rédacteur Administrateur d'un organe hebdomadaire normand cherche à Paris emploi similaire : Journal ou Revue.

On demande homme jeune, intelligent et actif pour gérance à Paris d'une maison de meubles spéciaux. R-férences et garanties exigées. Ecrire à l'Œuvre.

A vendre : Deux exemplaires de la Tentation de Saint-Antoine de Jacques Callot, soit une planche originale et un report. Faire offres à M. Zahn, professeur à Bosserville, par Saint-Nicolas-du-Port (Meurthe-et-Moselle).

A louer, 58, rue Vasco de Gama, à deux pas de la Porte de Versailles, petits appartements **meublés** bourgeoisement, **125 fr. par mois**, clairs et aérés, vue superbe sur le champ d'aviation, composés de : entrée, salle à manger, chambre, cabinet de toilette installé, cuisine, cabinet de débarras, W. C.

S'adresser sur place ou à M. Gaston Laureat, architecte, 27, rue Vaneau, lundi, jeudi matin, 9 h. à midi.

Moyens de communications : Nord-Sud; Tramways : Saint-Germain-des-Prés-Clamart; Autobus : Porte de Versailles-Bourse; Grenelle Gare Saint-Lazare; Chemin de Fer de Ceinture.

Pour les grands dîners. — Où trouver dans une maison honnête des vins authentiques en bouteilles et par petites quantités, que les dispositions nouvelles de la vie moderne ne permettent plus d'acheter en fûts ?

M. Laporte, concessionnaire depuis 15 ans du buffet fameux de la gare de Laroche, tout près de Chablis (le royaume du vin blanc), fait de petits envois.

M. Laporte est un gourmet, un connaisseur.

Demandez-lui les vins précieux de notre vieille Bourgogne, où il habite et qu'il amassa dans sa cave : des Pommard, des Corton, des Chambertin, des Romanée, des Chablis, des Clos Vougeot. Cela s'envoie très bien par caisse de 25 bouteilles ou par colis postal.

AUTOMOBILES DION-BOUTON 30 chevaux, châssis en gris, 3.500 fr. Le prix actuel au catalogue est de 13.500 francs.

Le Secret du Juif-Errant

ROMAN HISTORIQUE

par

JEAN DRAULT

Un fort volume de 400 pages · 2 fr. franco avec une couverture illustrée.

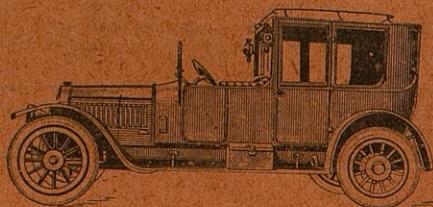
Le moteur 8 cylindres en V

De Dion Bouton



L'équilibrage sans régime critique
L'effort moteur constant
Le rythme idéal

Le silence absolu



Notice sur demande  PUTEAUX

Le Gérant : GARDANNE.

Imprimerie spéciale de l'*Œuvre*, 15, rue de l'Abbé-Grégoire, Paris.